



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79. / Fax : 03.80.79.12.83.
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2017 à 19h00

Présents: G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / F. COTTIN / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Absents excusés: P. BERTHIOT / S. BONIN (proc. G. BRACHOTTE) jusqu'à 21h / S. GODRIE (proc. K CHEDAL) / E. RIONDET.

Secrétaire : M-J. JACQUIER.

La séance est ouverte à 19h00, M-J. JACQUIER est nommée secrétaire de séance. L'ordre du jour est validé par les membres du conseil municipal.

1) Gestion des personnels : recrutement contractuel secrétariat

Le Maire rappelle le non-renouvellement du contrat d'avenir de Madame Amélie BONVALOT-NOIROT. Il propose d'embaucher Madame BONVALOT-NOIROT à mi-temps à partir du mois de janvier.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix).

2) Agenda d'accessibilité programmée

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, il est nécessaire d'adapter les bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Le principal travail consiste en la réalisation d'une toilette PMR dans les écoles maternelle et élémentaire.

Le Maire présente les devis de plusieurs entreprises. Le coût total s'élève à 15002 euros H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dossier et autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

3) Groupement de commandes pour la Surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur des écoles et ERP petite enfance

Suite à la loi Grenelle 2, les communes doivent faire procéder au contrôle de la qualité de l'air intérieur certains de leurs Établissements Recevant du Public (ERP). La bibliothèque et les écoles sont concernées.

Afin d'obtenir des tarifs avantageux, la Mairie de Genlis propose un groupement de commande au niveau du canton.

Le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) cet appel d'offres groupé.

4) SICECO

a. Extension de l'éclairage public pour le lotissement du Canal

Le Maire présente un devis de 14006.28 € du SICECO pour l'extension de l'éclairage public dans l'écoquartier. Celui-ci est un devis correctif qui annule et remplace le précédent car le SICECO n'avait pas intégré les blocs bétons nécessaires à la pose des candélabres.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix).

b. Pose d'une borne forain Place de l'Orme Sully

Dans le cadre de la réhabilitation de la place de l'Orme Sully et afin de faciliter l'accueil de commerces ambulants, le Maire avait déjà proposé au conseil, l'installation d'une borne forain. Sur le principe, le conseil avait donné un avis favorable. Le Maire présente maintenant un devis de 2326.33 € du SICECO pour la pose d'une borne forain Place de l'Orme Sully.

Le conseil approuve à l'unanimité.

5) Indemnité au comptable du Trésor

Le Maire présente au Conseil Municipal le décompte de l'indemnité de conseil du trésorier pour l'année 2017. Cette indemnité est calculée sur l'ensemble de la trésorerie et du budget géré par la collectivité. Il fait remarquer, que du fait des investissements et en particulier de l'écoquartier, l'indemnité a, de facto, augmenté.

Après en avoir délibéré (10 voix pour, 2 contre et 1 abstention), le conseil municipal décide d'attribuer à Monsieur PRIN, comptable du Trésor une indemnité de 447.08 € pour l'année 2017.

6) GRDF

a. Convention de servitude

Le Maire présente une convention de servitude entre la commune et GRDF pour l'établissement d'une canalisation de gaz sur les parcelles B 13 et B 392 correspondant aux aménagements de viabilisation de l'écoquartier

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix).

b. Bilan d'activité

Le Maire présente le bilan d'activité de GRDF dont la présentation du compteur communicant GAZPAR (relevé automatique à distance) et le cadre réglementaire de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).

Puis il présente quelques chiffres concernant THOREY EN PLAINE (année 2016) :

- 6254 mètres de réseau de canalisation gaz moyenne pression ;
- pas d'appel de tiers pour signaler une fuite ou un incident, ni de client coupé suite à un incident ;
- 819 € de redevance de fonctionnement perçue par le SICECO ;
- 307 € de redevance d'occupation du domaine public perçue par la commune.

7) Communauté de communes

a. Présentation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Le Maire expose le rapport de la CLECT relatif aux attributions de compensation 2017 suite à l'option réalisée fin 2016 d'assujettissement à la Fiscalité Professionnelle Unique. La compensation calculée correspond, dans son ensemble, aux sommes perçues en 2016.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix).

b. Convention d'adhésion au service commun du droit des sols

La Communauté de Communes Norge et Tille souhaite adhérer au service commun intercommunautaire d'instruction des droits des sols de la Plaine Dijonnaise au 1er janvier 2018. Ceci aura pour effet d'augmenter le nombre de traitements par le service du droit du sol qui peut aujourd'hui l'accepter.

Parallèlement, le nombre de communes augmentant, le coût pour les communes adhérentes, comme THOREY EN PLAINE, va diminuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) :

- approuve la nouvelle convention de création du service intercommunautaire d'instruction des droits des sols ;
- autorise le Maire à signer la présente convention ainsi que tout acte à intervenir ;
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8) Convention SPA

Le Maire propose le renouvellement d'une double convention qui représente un service complet de fourrière conforme aux dispositions légales. Une convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants domestiques (0.40 € par habitant) et une convention pour la stérilisation des chats errants (cotisation de 50 € par an). Ces conventions sont conclues pour un an et tacitement reconductibles. Cela représente un coût annuel d'environ 510 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité.

9) Projet Orvitis/commune : bail emphytéotique

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie et de la création de logements sociaux entre Orvitis et la commune, il est nécessaire d'établir un bail emphytéotique. Le Maire présente le projet de bail emphytéotique d'une durée de 55 ans et moyennant un loyer annuel d'ORVITIS fixé à 1 euro.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) et autorise le Maire à signer tout acte correspondant à ce dossier.

10) Consultation SPS RD968

Le dossier sur la RD 968 a été approuvé très récemment par le conseil départemental. L'appel d'offres a pu être lancé et dure jusqu'au mercredi 6 décembre à 11h30.

Pour assurer la bonne exécution des travaux, surtout sur une route à très forte circulation, le Maire propose une mission SPS. Une consultation a été lancée le 13 octobre 2017 dans le cadre du projet d'aménagement de la RD968 et de la Place de l'Orme Sully. Le Maire présente les offres de l'ensemble des concurrents et propose de retenir l'offre la moins disante de l'entreprise PROSSECO pour un montant de 1104.00 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) le choix de cette entreprise.

11) Informations des adjoints

Madame CHEDAL présente les derniers événements, le spectacle de clôture de la Semaine Bleue et la matinée contes sur le thème d'Halloween. Puis elle rappelle les événements de fin d'année :

- **dimanche 12 novembre 2017** : après-midi jeux en bois ;
- **dimanche 26 novembre 2017** à la salle polyvalente : repas des aînés ;
- **jeudi 7 décembre 2017** de 19h à 22h à la salle polyvalente : atelier cuisine.

Monsieur BONIN rappelle certains projets du CMJ pour l'année scolaire 2017-2018 :

- **samedi 9 décembre 2017** : Téléthon ;
- **samedi 28 avril 2018** : visite de l'Assemblée Nationale.

Monsieur VIGOT :

- informe le conseil que la chaudière a été installée à la salle polyvalente ;
- rappelle la cérémonie du 11 novembre à 10h30 Square du Souvenir.

12) Informations et questions diverses

a) Remboursements école de musique

Suite au désistement d'un élève après le premier cours d'éveil musical et le premier mois de cours ayant déjà été prélevé, le Maire propose de rembourser la famille. Ce remboursement est de 11,96 €. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) ce remboursement.

b) Taxe d'aménagement

Comme chaque année à la même époque, il convient de voter la taxe d'aménagement. Le Maire propose de ne pas changer le pourcentage. Le conseil valide à l'unanimité

c) Remboursement Monsieur VIGOT

Monsieur VIGOT a acheté du matériel de sonorisation sur Internet pour la commune d'un montant de 215.59 €. Il sera remboursé pour cet achat. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) ce remboursement.

d) Archives

Madame JACQUIER propose de classer les archives. Le Maire tient à la remercier pour cette aide précieuse au moment où à la fois le personnel fait défaut en nombre et où les travaux vont commencer.

e) Projet de périmètre du futur syndicat intercommunal

Le Maire présente l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du futur syndicat intercommunal qui viendra en remplacement du syndicat de la Râcle. Ce syndicat intercommunal restera sous ce statut juridique jusqu'à la prise de compétence par l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2018. Un syndicat mixte sera alors créé.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 13 voix) la création de ce syndicat intercommunal et reconduit les titulaires dans leur fonction à savoir MM. BERTHIOT et PELLETIER et comme suppléants MM. CATTEAU et MORÉ.

f) Réfrigérateur salle polyvalente

Le réfrigérateur marque des signes de faiblesses importantes. Cela fait déjà plusieurs fois que l'on fait des réparations en urgence. Il est force de constater qu'il est arrivé en limite de son fonctionnement. Le Maire, propose, si le budget de cette année le permet, de procéder à son renouvellement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat d'un nouvel appareil et à hauteur d'une enveloppe budgétaire maximale de 5000 euros H.T.

Fin de la Séance 22h00.

À THOREY EN PLAINE, le 22 novembre 2017

